

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.25PR  
concernant  
le budget pour l'année 2018**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 23 et 29 novembre ainsi que le 4 décembre 2017 pour l'étude du budget 2018.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 23 novembre de MM. Marc-André BURKHARD, Vice-syndic et Fabrice WEBER, chef du Service des finances, le 29 novembre de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

### **Généralités sur le budget**

Le déficit budgété, de l'ordre de CHF 2.22 millions reste dans la ligne des années précédentes. Mais cette situation risque malheureusement de n'être que temporaire. L'an dernier, le déficit avait été limité par un important prélèvement aux fonds. Pour 2018, ce sont les revenus extraordinaires de quelque CHF 2.6 millions attendus liés aux parts de la liquidation des SA des Bains et du Grand Hôtel qui permettent de limiter le déficit dans une certaine mesure.

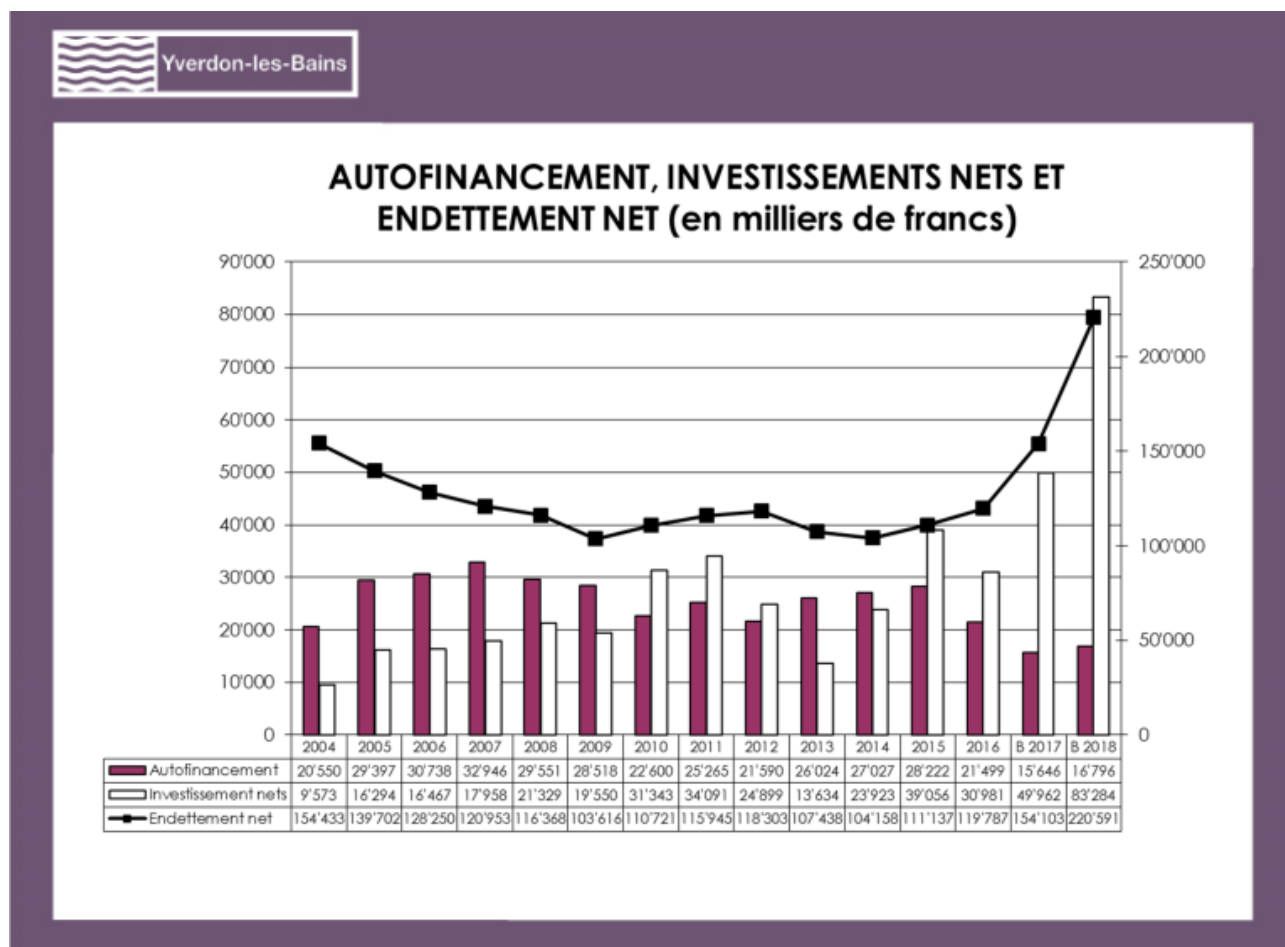
Cette limitation dépend également de la mise en œuvre de revenus supplémentaires tels que la taxe forfaitaire sur les déchets (pas encore décidée) et la réduction de la durée de gratuité du stationnement. La révision de la politique comptable apporte également une contribution. Il s'agit notamment de la révision du principe d'amortissement des investissements, les amortissements débiteront désormais au moment de l'utilisation des nouvelles infrastructures ou nouveaux bâtiments, et non à la réception des premières factures. La réduction des taux de TVA est aussi mise à profit, de même qu'une stricte rigueur dans l'utilisation des fonds de réserve, utilisation qui doit désormais impérativement être prévue dans le budget.

Certaines mesures, comme les revenus de la liquidation des Bains, n'influencent que le budget 2018. D'autre part, les amortissements des plus importants investissements, comme le collège, feront pleinement sentir leurs effets en 2019, de même que peut-être les coûts de la route de contournement. À eux seuls, ces deux investissements vont fortement influencer la situation financière qui sera encore plus tendue particulièrement durant les années 2019 et 2020. Pour la rendre supportable, il faut d'ores et déjà limiter drastiquement les nouveaux investissements et rechercher activement des moyens d'augmenter les revenus.

En 2018, ce sont 4.46 % des recettes fiscales qui serviront à payer les charges d'intérêt. C'est 1,3 % de plus qu'en 2017 (3.16 %).

Un élément inquiète particulièrement la Commission des finances : l'évolution du compte de fonctionnement. La courbe des charges continue de s'approcher de la courbe des revenus. Si les deux courbes se rejoignent, cela signifie que la Ville ne sera plus en mesure d'assumer les charges du ménage communal et cette situation doit évidemment à tout prix être évitée.

Le tableau qui suit montre l'évolution négative de la situation financière, avec la courbe de la dette qui augmente presque de façon exponentielle, le montant des investissements qui prend l'ascenseur et le taux d'autofinancement qui reste très bas.



Les nouveaux postes prévus contribuent à l'augmentation des frais du personnel, qui continue de croître à un rythme plus important que celui de l'augmentation des revenus.

La Commission note la forte augmentation concernant le personnel auxiliaire. Cette augmentation s'explique en partie par un ajustement des rémunérations sur les barèmes fixés par l'Etat ainsi que par le transfert dans le personnel auxiliaire de tous les collaborateurs qui n'ont pas le statut d'employés communaux. Mais ces ajustements n'expliquent pas tout et la Commission demande donc de veiller à ce que le recours à du personnel auxiliaire ne serve pas à compenser dans une certaine mesure la limitation des nouveaux emplois fixes.

Avec la forte diminution du taux d'autofinancement en 2018, l'accroissement de la dette, tel que prévu, va se poursuivre. La dette passe de quelque CHF 165 millions en 2015 à CHF 171 millions en 2016, CHF 211 millions en 2017 et quelque CHF 260 millions en 2018.

Quant au degré d'autofinancement, il passera de 31.3 % en 2017 à 20.2 % en 2018.

## **Dépenses et recettes par dicastères**

### Administration générale

110 Secrétariat général  
110.3011.00 Traitements

Le nouveau poste de juriste est justifié par le fait que le nouvel adjoint du secrétaire général n'est pas juriste, contrairement à son prédécesseur. Le nouveau poste ne remplace toutefois pas le recours à des mandataires externes pour traiter les affaires portées devant les tribunaux.

113 Communication  
113.3109.10 Actions de communication

Comprend notamment un soutien à Numerik Games, à côté de soutien à d'autres manifestations.

131 Office du personnel  
131.3012.05 Indemnités de départ

Prévision basée sur la moyenne des 5 dernières années.

581 Culte catholique  
3141.00 Charges fixes d'entretien des bâtiments.

La réfection de la toiture de la chapelle de Baulmes est à la charge de toutes les communes contributrices de la région concernée, elle ne passe donc pas par un préavis. La part yverdonnoise est de 85 % du montant à charge.

### Finances et sports.

170 Bureau des sports  
170.3189 Autres prestations de tiers

Inclut le programme « pas de retraite pour ma santé »

190 Office informatique  
3156.00 Entretien d'équipement

Couvre les licences pour l'utilisation de logiciels, notamment les demandes de plusieurs services pour l'utilisation du logiciel Abacus, devenu la référence. Certaines utilisations, comme celle du Contrôle des habitants, devraient conduire à des économies à terme.

### Urbanisme et bâtiments

344 Bâtiments HLM  
4803.00 Prélèvement au fonds de rénovation

Le fonds de rénovation n'est plus alimenté, les travaux nécessaires sont couverts à terme par le budget d'entretien courant, ou par un préavis en cas de rénovation lourde.

352 Conciergerie bâtiments administratifs  
Budget transféré depuis 2017 au compte 354.

425 Service d'urbanisme  
3185.00 Honoraires

Concerne les investigations destinées à évaluer l'ampleur de la pollution de l'Ancien Stand, dans le cadre de la préparation du chantier gare-lac, ce qui justifie le prélèvement sur le fonds d'assainissement des terrains pollués.

## Travaux et environnement

### 16 Tourisme

Le budget du tourisme figure désormais dans le dicastère STE.

3658.00 Aide et subventions pour l'économie publique, tourisme

La contribution passe de CHF 12.- à 14.- par habitant et devrait désormais être unifiée dans toutes les communes qui participent.

### 431 Voirie

4516.00 Participation du canton, aménagement du territoire

Il s'agit en fait de contribution pour l'entretien des ouvrages et canaux.

### 455 Déchets

Le compte sera équilibré lors de l'introduction de la taxe forfaitaire. Les mesures sociales d'accompagnement figurent sous STE, mais seront déplacées, une fois adoptées, sous Jecos par la suite.

### 466 Compte épuration

Le compte épuration n'a pas été suffisamment provisionné au cours des années passées. Pourtant les dépenses très importantes liées à l'agrandissement et à la rénovation de la STEP étaient prévues et bien estimées.

## Jeunesse et cohésion sociale

### 516 Charges scolaires et parascolaires EP

3188.00 Transports scolaires

Poste en constante augmentation, avec un petit espoir de réduction lors de l'ouverture du Collège des Rives.

### 571 Colonies de vacances

Les coûts sont très importants et les revenus de locations externes quasi nuls. La COFI demande que des mesures actives soient mises en place pour mieux valoriser les deux colonies de la Ville.

### 700 Direction et administration Jecos

3011.00 Traitements

Nouveau ½ poste d'assistant administratif essentiellement consacré à la mise en place de la plateforme école/commune demandée par la Municipalité.

### 710 Service social communal

3665.00 Allocation d'aide aux familles

Concerne essentiellement les bons d'achat liés à l'introduction de la taxe au sac.

### 716 Accueil pour enfants en milieu scolaire

4501.01 Poursuite de l'aide au démarrage refusée par la Confédération.

## Sécurité publique

### 180 Transports publics

3517.00 Participation coût des transports NV-Vallée de Joux

Forte augmentation imposée par la Canton.

### 182 Vélos en libre-service

Les revenus du loyer ont diminué, car la surface louée par Caritas a été réduite de 221 à 40 m<sup>2</sup>, Caritas n'utilisant que l'atelier situé au rez. Une partie des recettes liées à la vente d'abonnements perçue par Publibike servira à combler en partie cette différence. La COFI considère que la location de vélos en libre-service est une prestation d'intérêt public, mais espère à une meilleure relation entre coûts et revenus.

### 609 locaux

#### 3161 Loyers et location

Augmentation liée à une possibilité, à l'étude, d'étendre les locaux loués.

### 660 Protection civile

Les coûts n'augmentent pas et sont même plutôt en baisse suite à la réorganisation de la protection civile régionale.

## Service de la culture

### 15 service de la culture

Les frais sous livres, journaux, publicité, répartis dans divers comptes, sont inhérents aux activités concernées, mais globalement importants. Il serait utile de voir s'ils pourraient être limités ou réduits en augmentant collaboration et synergie entre les divers acteurs.

### 152 Direction du service de la culture

#### 3189.00 Autres prestations de tiers

Le mandat d'accompagnement de la politique culturelle couvre l'animation d'ateliers, l'appui méthodologique, l'aide à la rédaction et à la relecture ainsi que divers frais d'organisation dans le cadre de la nouvelle politique culturelle.

#### 3653.13 Aide au cinéma

Plusieurs projets et options sont en réflexion ou à l'étude, mais aucune décision n'est encore prise.

## Service des énergies

### 831 Entretien du réseau électricité

#### 3189.00 Autres prestation de tiers

L'étude consiste à optimiser l'exploitation du réseau haute-tension – moyenne tension pour assurer le service de qualité et aussi sûr que possible, en tenant compte notamment du plan directeur et du plan OSTRAL qui concerne l'approvisionnement en électricité en cas de crise.

#### 4341.00 Taxe de raccordement

Le mode de comptabilisation a été modifié.

### 835 Efficacité énergétique

#### 3185.11 Actions pour énergies renouvelables

Compte utilisé pour le financement du bouquet de subventions énergies 2018.

## **Charges par nature**

Attribution aux fonds : il s'agit essentiellement du fonds STEP, alimenté par la taxe d'épuration et au fonds de renouvellement du réseau d'eau.

Aides et subventions : concernent principalement les aides sociales, notamment pour le maintien à domicile, ainsi que le soutien aux sociétés sportives.

Participations aux collectivités publiques : comprend notamment la facture sociale, en augmentation et les contributions aux transports publics NV - Vallée de Joux.

Intérêts des dettes : ils augmentent avec la croissance de la dette, malgré la baisse des taux d'intérêt.

### **Revenus par nature :**

Remboursement des collectivités publiques : très légère hausse de 0,83 % correspondant à l'évolution du système de péréquation.

Taxes, émoluments et vente : légère hausse liée à la taxe sur les déchets.

Revenus du patrimoine : revenus supplémentaires attendus de la liquidation des SA des Bains et du Grand Hôtel.

Impôts : augmentation prudente prévue de 2.46 %.

La Commission des finances constate qu'il y a peu d'autres sources de revenus clairement identifiées, à part la taxe forfaitaire sur les déchets et la réduction de la durée de la gratuité du stationnement. La Commission souhaite, par ailleurs, que toutes les sources possibles de revenus soient explorées pour contribuer à mieux équilibrer les futurs budgets. Cela comprend, notamment, un examen critique de la nécessité de repourvoir les postes qui font l'objet d'un départ naturel ainsi que des diverses taxes, émoluments et locations, pour voir lesquels pourraient être adaptés à la situation actuelle.

### **Personnel**

Le budget 2018 prévoit une augmentation de 2.85 % comprenant une augmentation statutaire de la masse salariale ainsi que l'augmentation des effectifs de 11.2 EPT.

La Commission des finances apprécie l'inclusion, désormais chaque année, dans le préavis concernant le budget d'un tableau détaillé des nouveaux postes créés.

Mais la Commission constate à nouveau qu'une bonne partie de ces postes concerne des postes de cadres ou d'assistants administratifs. Elle estime qu'en période de difficultés financières, la priorité devait aller au personnel qui est au front avant de renforcer les états-majors. Une exception concerne la création de 4 postes de policiers, qui ne relèvent pas de la Commission des finances.

### **Conclusions :**

La commission des finances approuve les mesures prises pour gérer au mieux une situation financière dont l'évolution est préoccupante.

Elle demande que chaque dépense communale soit très rigoureusement examinée, y compris les préavis proposés au Conseil communal et leurs conséquences sur les investissements et sur les frais de fonctionnement. Elle insiste pour toutes les sources de revenus soient examinées avec attention et adaptées ou mise en œuvre pour, sinon améliorer, pour le moins ne pas voir diminuer encore le taux d'autofinancement.

La Commission demande également que les nouveaux investissements soient examinés de façon particulièrement critique, vu le poids qu'ils font peser sur la dette et les frais de fonctionnement, à l'exception des investissements, encore trop rares, qui peuvent apporter un revenu.

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, par 6 voix pour et une abstention, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler  
Président

Yverdon-les-Bains, le 4 décembre 2017